Culture - Mode d’emploi

Vous êtes nouvel adhérent de l’ATSCAF ou adhérent depuis plusieurs années et vous souhaitez participer à une activité ou une manifestation culturelle avec l’ATSCAF. Où vous adresser, comment procéder, à quel moment devez-vous réserver ? … Vous trouverez les réponses à toutes ces questions dans cette fiche de renseignements.

I/ Que propose l’ATSCAF ?

L’organisation de stages et de manifestations nationales à vocation culturelle.

II/ Quelles sont les manifestations nationales ?

8 manifestations sont habituellement organisées :

- **Chaque année**, le SNAP [salon national des arts plastiques], traditionnellement en décembre à Bercy, au Ministère de l’Economie, de l’Industrie et de l’Emploi et au Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique (MINEFE) et le Salon Photo (organisé en province et en collaboration avec une association locale).
- **Tous les 2 ans :**

• En alternance et en province, le Festival de Théâtre et le Festival des Musiques, les Rencontres oenologiques et les Jeux de l’Esprit.

• En alternance et au MINEFE, le concours de Poésie et le prix de la Nouvelle.

III/ Quels sont les stages thématiques proposés par la fédération ?

Bridge, photo, art floral, aquarelle, salsa, sophrologie...

Ces stages sont dans leur majorité organisés dans les centres de vacances ATSCAF.

V/ Où me renseigner pour plus d'information ?

• Auprès du Secteur Culturel de l'ATSCAF fédérale,

2 rue Neuve Saint-Pierre 75004 Paris, ouvert de 9 h

à 17 h du lundi au vendredi.

Tél. 01 53 17 85 62

Fax : 01 53 17 85 30

atscaf-culture@finances.gouv.fr

• Auprès de votre association départementale où sont disponibles les programmes détaillés de chaque manifestation et stage (envoyés sur simple demande avec le bulletin d'inscription par la fédération et/ou les associations départementales).

• Dans la revue « Arts, Sports et Voyages », revue trimestrielle de la fédération.

• Également sur ce site internet.

IV/ Quels sont les tarifs appliqués ?
3 types de tarifs peuvent être appliqués :

• Un tarif MINEFE pour les adhérents actifs ou retraités des administrations financières.

Un tarif NON MINEFE pour les autres adhérents.

• Dans certains cas, un tarif accompagnateur pour les adhérents qui accompagnent un participant sans s'impliquer dans l'activité proposée.

VI/ Si je suis intéressé(e), que dois-je faire ?

I/ Adhérer à l'ATSCAF et être à jour de ma cotisation annuelle.

Chaque personne inscrite pour l'activité culturelle doit être adhérente. Pour cela, il suffit simplement que je prenne contact avec le délégué ATSCAF du lieu dans lequel je réside ; coordonnées disponibles sur ce site internet.

Certaines manifestations exigent des conditions supplémentaires :

* Pour le concours de Poésie et le prix de la Nouvelle, l'adhérent doit obligatoirement être agent actif ou retraité des administrations financières.

* Pour le SNAP et le Salon Photo, tout adhérent peut exposer mais seuls ceux issus du MINEFE peuvent concourir.

II/ M'inscrire.

• À quelle date ?

Dès l'annonce de la manifestation et avant la date limite.

• Comment ?

En suivant scrupuleusement les indications portées sur la fiche d'inscription (disponible sur ce site internet). Dans tous les cas, renvoyer l'inscription soigneusement complétée à l'adresse indiquée (Secteur Culturel de l'ATSCAF fédérale ou ATSCAF locale, selon les cas) accompagnée de la photocopie de la carte d'adhésion de l'année en cours et du règlement.